

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL735

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 6 BIS AAA

À l'alinéa 4, substituer au mot

« prescrite »

le mot :

« engagée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : comme le conseil régional est le principal architecte du SDRIF, il serait curieux qu'il se prescrive quelque chose à lui-même.